



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35 Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de procurations : 3 Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 juin 2023 Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

	constituent prosession	
GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHERE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINE Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérike donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAOUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Rapport annuel d'activité 2022 de la Délégation de Service Public pour la gestion du crématorium

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre CUINET

Par délibération n° 10.23.03.41 du 23 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe de création d'un crématorium et d'une salle de recueillement contiguë, ainsi que son mode de gestion en Délégation de Service Public par concession.

Après procédure de mise en concurrence, la Société TANIER a été désignée en tant que concessionnaire du crématorium (délibération du Conseil Municipal n° 11.13.12.182 du 13 décembre 2011). La Société TANIER est devenue FUNECAP EST suite à un changement de dénomination sociale intervenu le 29 août 2014.

Le crématorium de Dole est ainsi géré par voie de Délégation de Service Public dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans, qui a pris effet au 19 avril 2012 et s'achèvera le 18 avril 2042. Il est entré en exploitation en décembre 2014.

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20230619-DCM2023027-DE Date de télétransmission : 27/06/2023 Date de réception préfecture : 27/06/2023 L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public produise chaque année à l'autorité délégante, un rapport d'activité qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité délégante, qui en prend acte.

Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le présent rapport expose les activités liées à la gestion du crématorium et d'une salle de recueillement sur l'année 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services publics Locaux du 9 juin 2023, Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 16 juin 2023,

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel d'activité 2022, tel que présenté en annexe, relatif à la gestion du crématorium par FUNECAP EST, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- État-Civil/Moyens Généraux
- FUNECAP EST

Fait à Dole, le 19 juin 2023 Pour extrait certifié conforme, Le Maire,

& DOLE

Monsieur Jean-Baptiste GAGNO

Accusé de réception en préfecture 039-213901986-20230619-DCM2023027-DE Date de télétransmission : 27/06/2023 Date de réception préfecture : 27/06/2023